trices preposés aux écoles primaires ordinaires. 20 écoles seulement étaient dirigées par d'autres personnes. Parmi celles-ci nous remarquons plusieurs femmes d'instituteurs enseignant les travaux à l'aiguille aux filles de leurs villages.

Les personnes préposées aux écoles d'adultes se sont, la plupart, acquittées de leur pénible tâche avec beaucoup de zèle, de dévouement, d'aptitude et de succès. On comprend de plus en plus que la méthode d'enseignement vis à-vis des élèves de ces écoles doit essentiellement différer de celle en usage vis-à-vis d'enfants de 6 à 12 ans et que, pour bien diriger des cours d'adultes, il faut une préparation spéciale et de tous les jours.

Les *indemnités* allouées à ces personnes n'étaient souvent guère en rapport avec les services qu'elles rendaient. Voici quelques indications à l'égard des indemnités payées:

Avaient une indemnité de :

moins de 100 fr.,	96	instituteurs,	30	institutrices ;
100 à 150 fr.,	191	»	41	»
151 à 200 fr.,	8	»	1	»
au-dessus de 200 fr.,	11	»	3	»
Total,	306*)	instituteurs,	75	institutrices.

Les dépenses ont été en majeure partie couvertes par les subsides de l'État. A part la ville de Luxembourg, la part contributive des communes est relativement petite. Celles-ci se bornent souvent à fournir l'éclairage et le chauffage de la salle.

Bibliothèques rurales. — De petites bibliothèques se rattachent à un grand nombre d'écoles d'adultes. Un règlement déterminant l'organisation et l'administration de ces bibliothèques a été élaboré au commencement de l'année scolaire. Tous les rapports reconnaissent la grande utilité de cette institution. Aussi le désir est-il

*) 5 écoles de garçons étaient dirigées chacune par deux instituteurs. De là la différence entre le nombre des instituteurs et celui des écoles.